

Séance du 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Grégory DUDON, Odile DURET, Cécilia GAUCHARD, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Louis BERNARDET (a donné pouvoir à Philippe BIRON).

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15
<u>Qui ont pris part à la délibération :</u>	15

Date de la convocation :	07/09/2020
--------------------------	------------

Date de l'affichage :	16/09/2020
-----------------------	------------

Compte-rendu de la précédente séance :

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2020/00634 : Planification d'une étude stratégique d'aménagement du bourg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec le bureau d'étude REALITES pour la réalisation des prestations telles que définies dans le bordereau de décomposition des prix globaux et forfaitaires du 4 septembre 2020 pour un montant de 38 750 € HT soit 46 500 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions envisageables pour ce type de projet, notamment auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre d'une démarche de reconquête du centre-bourg ;

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2020 sous le numéro d'opération 253.

2020/00635 : Décision modificative du budget « commune » n°1

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire procéder à la décision modificative suivante avec la création d'une opération n°253 – Etude RCVCB

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
2088 – 253 : Etude RCVCB	50 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	50 000 €
	50 000 €		50 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
022 – Dépenses imprévues	-10 000 €		
60633 – Fournitures de voirie	-20 000 €		
615231 - Voirie	-20 000 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	50 000 €		
	0 €		
Total Dépenses	50 000 €	Total Recettes :	50 000 €

2020/00636 : Composition de la commission « Affaires sociales »

Monsieur le Maire indique que suite à l'appel à candidatures, les personnes suivantes se sont manifestées pour participer à la commission « affaires sociales » pour aider notamment à l'organisation du repas des aînés et à la création des colis de Noël :

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité,

INDIQUE que la commission « affaires sociales » est composée des personnes suivantes :

COGNET Emmanuelle, DEJOUX Martine, DURET Odile, GAUCHARD Cécilia, GUENZI PACARD Magali, LECOINTRE Nadège, MARCHAND Marie-Hélène, PIERRE Chantal, PROVOST Catherine, PROVOST Françoise, VANIEMBOURG Yolande.

2020/00637 : Aménagements divers de voirie

Considérant la dangerosité des abords de la RD 12 au niveau de la mairie et de l'école du Marronnier,

Considérant la configuration de la voie et la circulation sur la route des Loges Cronets au Louage Philippe,

Considérant la nécessité de faire réaliser le marquage au sol sur la RD12 devant le cimetière suite à la reprise de la route par les services départementaux,

Considérant la nécessité de mettre en place une signalétique au lotissement des Grassots pour en faciliter l'accès,

Considérant la nécessité de faire réaliser d'autres menus travaux sur plusieurs secteurs de la commune (bandes de passage piétons, bandes de stop, création d'un cédez-le-passage, rabotage de place de parking, ligne discontinue...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de l'exécution des travaux afin de sécuriser la RD 12 devant l'école du Marronnier et la mairie par la pose de radars pédagogiques doté d'un logiciel d'enregistrement des données et le rabotage des ralentisseurs ainsi que la réalisation du marquage au sol de la route devant le cimetière ainsi que d'autres menus travaux d'investissement ;

ACCEPTÉ le principe de l'exécution des travaux concernant la mise en place d'une signalétique au lotissement des Grassots ;

ACCEPTÉ la mise en place et la modification de la signalétique sur la route des Loges Cronets au Louage Philippe ;

PROPOSE de créer une opération n°254 pour la réalisation de ces travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions, notamment celle provenant de la restitution du produit des amendes de police ;

AUTORISE si nécessaire Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

2020/00638 : Décision modificative du budget « commune » n°2

Monsieur le Maire indique que suite à la création de l'opération n°254 – Aménagements divers de voirie, il convient de prévoir budgétairement des crédits, aucun crédit n'ayant été prévu au budget primitif 2020. Une décision modificative du budget est à réaliser.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire procéder à la décision modificative suivante avec la création d'une opération n°254 – Aménagements divers de voirie

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
2315 – 254 : Aménagements divers de voirie	17 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	17 000 €
	17 000 €		17 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
615228 – Autres bâtiments	-10 000 €		
615221 – Entretien de bâtiments publics	-07 000 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	17 000 €		
	0 €		
Total Dépenses	17 000 €	Total Recettes :	17 000 €

Mise à disposition de la salle polyvalente :

Le conseil municipal indique qu'en raison de la crise sanitaire la salle polyvalente ne sera pas remise à la location pour les particuliers ni mise à disposition pour l'organisation de manifestations associatives. Les associations thiéoloises et DM Danse pourront de nouveau bénéficier du prêt de la

salle pour leurs activités sous réserve du respect des consignes sanitaires. Les sanitaires ne devront pas être utilisés.

2020/00639 : Achat du terrain « Ray »

M. le maire expose au conseil que le terrain derrière le cimetière est à vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, avec 2 abstentions

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AX 195 et 196 d'une superficie de 10 849 m² environ appartenant à l'indivision Ray représentée par Monsieur Bernard RAY au prix de 4 500 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes à cette vente et notamment l'acte authentique ;

RAPPELLE que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;

2020/00640 : Décision modificative du budget « commune » n°3

Monsieur le Maire indique que suite à la création de l'opération n°255 – Achat du terrain « Ray », il convient de prévoir budgétairement des crédits, aucun crédit n'ayant été prévu au budget primitif 2020. Une décision modificative du budget est à réaliser.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de faire procéder à la décision modificative suivante avec la création d'une opération n°255 – Achat du terrain « Ray »

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
2111 – 255 : Achat du terrain « Ray »	6 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	6 000 €
	6 000 €		6 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
022 – Dépenses imprévues	-3 000 €		
615228 – Autres bâtiments	-3 000 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	6 000 €		
	0 €		

Total Dépenses	6 000 €	Total Recettes :	6 000 €
-----------------------	----------------	-------------------------	----------------

Vente de la maison Doyen

Le service des domaines sera consulté en vue de l'acquisition de la maison Doyen sis au 10 Grande rue.

Bâtiment du « Thiel Accueil »

Monsieur le Maire évoque la situation du bâtiment situé sur le parking de l'école du Péage qui ne satisfait plus aux normes de sécurité. Des solutions pour retrouver un local afin d'accueillir l'association sont envisagées dont la possibilité d'occuper le 2 place de l'église.

Questions diverses :

- Information de la réception de deux demandes de subvention (Solidarité Paysans en Auvergne et SPA)